

CONVENTION DE PARTENARIAT

2024

ÉCRAN 16/9	GRAND ÉCRAN	PANORAMIQUE	DYNAMIQUE				
entre les soussignés,							
Effervescence Association de loi 1901, dont le siège social est situé 4 rue Agut 71000 MÂCON,		Noms et tu	ampon				
représentée par, en sa qualité de coprésident, habilité à l'effet des présentes ci-après désignée « Effervesc RTICLE 1: Engagements du par Partenaire apporte un soutien f ssociation Effervescence, qui lui proposées à l'article 2. Le partenaire s'en	cence » d' une part, tenaire financier et/ou de ma roposera une visibilité	du Partenaire pendant le	rtenaire », d'autre part Effervescence, organisé				
Ce qui correspo	ond à la formule :		;				
lui verser une somme de		<u>*</u>	<u> </u>				
Effervescence », au plus tard le 30 j emat JPEG (300 dpi format 7,4cm x		s'engage à communique	r à Effervescence son log				

une facture correspondant aux biens et/ou services cédés. Cette facture devra comprendre l'ensemble des mentions légales et précisera en mode de règlement « par compensation ». Le Partenaire s'engage à communiquer à Effervescence son logo en format JPEG (300 dpi format 7,4cm x 5,25cm) et son encart publicitaire en 300 dpi pour bénéficier de la contrepartie prévue au plus tard le 30 juin 2024.

Pour bénéficier de cette formule le Partenaire s'engage à fournir à Effervescence au plus tard le 31 octobre 2024,

-□ lui mettre à disposition des biens ou services :______ pour un montant de _____ €(*),

précisera en mode de règlement « par compensation ».

(*) Pour un montant supérieur à 300€, le Partenaire s'engage à fournir à Effervescence au plus tard le 31 octobre 2024, une facture correspondant aux biens et/ou services cédés. Cette facture devra comprendre l'ensemble des mentions légales et

Conformément aux prescriptions fiscales: la valeur du don du bien ou de la prestation de l'entreprise correspond à son coût de revient, c'est-à-dire au coût que représente, pour l'entreprise, la perte de ce bien ou de cette prestation. En aucun cas, la valorisation du don ne saurait prendre en compte la marge que l'entreprise aurait réalisée si elle avait vendu le bien ou le service. La valorisation relève de la responsabilité propre de celui qui effectue le don et non de l'organisme bénéficiaire qui n'a pas à justifier de la valeur des biens et services reçus.

apposition des paraphes,

ARTICLE 2: Engagements d'Effervescence

Effervescence s'engage aux contreparties suivantes, selon le type de partenariat choisi :

1 - Formule Partenaire « Écran » Versement d'une somme (ou mise à disposition de biens ou services) d'une valeur comprise entre 100 à 299 euros)

Placement du logo du partenaire sur :

- l'écran des partenaires, diffusé avant chaque séance du Festival au Cinéma Pathé Mâcon.
- le programme du Festival (format A5) diffusé à 10 000 exemplaires.
- l'affiche partenaires à la Station des Sens.

1 entrée (place de cinéma) au Festival

Une invitation pour 2 personnes à la conférence de presse publique.

Une invitation pour 2 personnes pour la soirée d'ouverture.

Une invitation pour 2 personnes au buffet de clôture.

2 - Formule Partenaire « 16/9 » Versement d'une somme (ou mise à disposition de biens ou services) d'une valeur comprise entre 300 à 599 euros)

Placement du logo du partenaire sur l'écran des partenaires, diffusé avant chaque séance du Festival au Cinéma Pathé Mâcon et affiché à la Station des Sens.

Encart publicitaire (format huitième de page - 7,4cm x 5,25cm) sur le programme du Festival (format A5) diffusé à 8 000 exemplaires minimum.

Une invitation pour 2 pers. à la conférence de presse publique.

Une invitation pour 2 pers. pour la soirée d'ouverture et la soirée de clôture (buffet + film).

2 entrées (places de cinéma) au Festival.

☐ 3 - Formule Partenaire « Grand écran » Versement d'une somme (ou mise à disposition de biens ou services) d'une valeur comprise entre 600 à 999 €)

Placement du logo du partenaire sur l'écran des partenaires, diffusé avant chaque séance du Festival au Cinéma Pathé Mâcon et affiché à la Station des Sens.

Encart publicitaire (demi-page) sur le programme du Festival (format A5) diffusé à 8 000 exemplaires minimum.

Une invitation pour 2 pers. à la conférence de presse publique.

Une invitation pour 2 pers. pour la soirée d'ouverture et la soirée de clôture (buffet + film).

5 entrées (places de cinéma) au Festival.

☐ 4 - Formule Partenaire « Panoramique »Versement d'une somme ou mise à disposition de biens ou services, d'une valeur comprise entre 1 000 à 4999 €

Placement du logo du partenaire sur :

- l'affiche officielle du Festival (diffusée à 1 000 exemplaires)
- les 30 affiches sucettes diffusées dans le réseau Decaux pendant 15 jours
- l'écran des partenaires, diffusé avant chaque séance du Festival au Cinéma Pathé Mâcon.
- l'affiche partenaires à la Station des Sens.

Encart publicitaire (page entière) sur le programme du Festival (format A5) diffusé à 8 000 exemplaires minimum.

Une invitation pour 4 pers. à la conférence de presse publique.

Une invitation pour 4 pers. pour la soirée d'ouverture et la soirée de clôture (buffet + film).

10 entrées (places de cinéma) au Festival. Une invitation pour un repas pour deux personnes avec les invités au choix

5 - Formule Partenaire « Dynamique »(Versement d'une somme (ou mise à disposition de biens ou services) d'une valeur supérieure ou égale à 5000 €).

Placement du logo du partenaire sur :

- l'affiche officielle du Festival (diffusée à 1 000 exemplaires)
- les 30 affiches sucettes diffusées dans le réseau Decaux pendant 15 jours
- l'écran des partenaires, diffusé avant chaque séance du Festival au Cinéma Pathé Mâcon.
- l'affiche partenaires à la Station des Sens.

Encart publicitaire (page entière) sur le programme du Festival (format A5) diffusé à 8 000 exemplaires minimum.

Une invitation pour 6 pers. à la conférence de presse publique.

Une invitation pour 6 pers. pour la soirée d'ouverture et la soirée de clôture (buffet + film).

12 entrées (places de cinéma) au Festival. Une invitation pour deux personnes pour un repas avec les invités au choix

□ Et, le passage d'un film publicitaire d'une durée maximum de 90 secondes, proposé, produit et réalisé par le partenaire qui assume les coûts liés à la réalisation de son film pour : la soirée de présentation, la soirée d'ouverture, la soirée de clôture, la séance de reprise du film primé et les 9 séances de visionnage des films à 21h, soit au total 13 passages dans les salles

Pour les formules 2 à 5, Effervescence s'engage à fournir au partenaire, au plus tard le 31 octobre 2024, une facture correspondant aux biens et/ou services cédés. Cette facture précisera en mode de règlement « par compensation ».

L'association Effervescence n'est pas soumise à la TVA. Les factures émises par l'association ne mentionneront donc pas de TVA.

ARTICLE 3 : Durée de la Convention

La présente convention commence lors de sa signature par les deux parties et se termine le 31 décembre 2024.

La présente convention comporte deux pages, fait en deux exemplaires originaux.

À MÂCON, le

Pour Effervescence,

Le Partenaire

Coprésident d'effervescence

			Cré	dit	Mutuel
			RELE\	/E D'IDENT	TITE BANCAIRE
ldentifiant na	ational de comp	te bancaire - RIB			
Banque 10278	Guichet 07210	N° compte 00020834601	Clé 60	Devise EUR	Domiciliation CCM DU MACONNAIS
dentifiant in	ternational de d	compte bancaire			
	BAN (Internation 1027 8072	nal Bank Account N 1000 0208	Number) 3460	160	BIC (Bank Identifier Code) CMCIFR2A